



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

ARRÊTE 2025-22

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre I-8ème partie « Signalisation temporaire » pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992 ;

Considérant l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de la livraison et pose d'un poste de transformation, par la société **ENEDIS**, sis **rue Saint Germer (60000) BEAUVAIS**, qui vont être réalisés **dans la rue Voltaire**, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement dans cette rue **le Mardi 04 mars 2025** ;

ARRÊTE

Article 1 : La société **ENEDIS** est autorisée à réaliser la livraison et la pose d'un poste de transformation, **rue Voltaire le Mardi 04 mars 2025, de 13h30 à 14h30**. Pendant cette période les restrictions seront les suivantes :

Article 2 : La **rue Voltaire sera fermée à la circulation au niveau du pont « du fossé l'Évêque », le Mardi 04 mars 2025, de 13h30 à 14h30**. Les déviations s'effectueront :

- pour les véhicules issus du giratoire de la D12 par la rue Henri Barbusse puis rue Gambetta.

- pour les véhicules issus de la rue Pillon Crouzet et de l'Impasse Voltaire par la rue Duvivier.

Article 3 : Par dérogation, la voie susnommée pourra être utilisée par les véhicules de police ou de secours et assistance aux biens et aux personnes ainsi que par les services municipaux.

Article 4 : La signalisation sera conforme à l'instruction générale sur la signalisation et posée par l'entreprise **CORETEL EQUIPEMENTS** qui exécute les travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur LOGGHE Philippe, représentant l'entreprise CORETEL EQUIPEMENTS,
- Monsieur DENEUX Emmanuel, représentant l'entreprise ENEDIS.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 18 février 2025

Le Maire,
David BELVAL





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : **ENEDIS** Représenté par : **EMMANUEL DENEUX**
Adresse Numéro : **4** Extension : Nom de la voie : **RUE DE ST GERMER**
Code postal **6000** Localité : **BEAUVAIS** Pays :
Téléphone **0 6 9 8 6 9 6 9 1 7** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **emmanuel.deneux** @ **enedis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **rue Voltaire**
Code postal **6 0 2 5 0** Localité : **BURY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Livraison et pose d'un poste de transformation rue Voltaire intervention de 30min au total.**
Date prévue de début des travaux : **0 4 0 3 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 0 1**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **0 0 1** Date de début de réglementation **0 4 0 3 2 0 2 5**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

pour les véhicules issu de la D12, déviation via la rue Henri Barbusse puis rue Gambetta
pour les véhicules issu de la rue Pillon Crouzet, déviation vers la rue Duvivier

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : **CORETEL** Représenté par : **Phillipe LOGGHE**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **rue Hippolyte Bayard**
Code postal **6 0 0 0 0** Localité : **BEAUVAIS** Pays :
Téléphone **0 6 8 5 9 8 9 9 5 6** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **plogghe** @ **coretel-sa.com**

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **BEAUVAIS** Le **18/02/2025**

Nom : **DENEUX** Prénom : **EMMANUEL** Qualité : **CHARGE DE PROJETS**

